

FONDATION D'ENTREPRISE
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Rapport d'activité
2015



FONDATION D'ENTREPRISE
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Rapport d'activité
2015

SOMMAIRE

Présentation et naissance de la Fondation	P. 2
La Gouvernance	P. 3
Engagement des Fondateurs	P. 5
Fonctionnement de la Fondation - Vie d'un projet	P. 6
Activité 2015 & Perspectives 2016	P. 8

FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Présentation et naissance de la Fondation

La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France est une Fondation d'Entreprise créée sous le régime des lois du 23 juillet 1987 et 4 juillet 1990, dont l'objectif est de soutenir et encourager, dans les départements du Nord et du Pas de Calais, des initiatives exemplaires et d'intérêt général relevant des domaines suivants :

- ❖ Accompagnement social et éducatif : actions d'inclusion sociale
- ❖ Développement socio-économique : insertion par l'emploi, l'entrepreneuriat social
- ❖ Soutien de la recherche médicale et scientifique
- ❖ Enseignement supérieur & Education : soutien à l'Innovation et à l'excellence pédagogique pour tous
- ❖ Culture et Patrimoine : développement, conservation et sauvegarde du patrimoine régional.

La Fondation d'Entreprise a été constituée selon Arrêté préfectoral d'autorisation du 10 septembre 2015, publié au Journal Officiel le 10 octobre 2015.

Elle a été créée à l'initiative du Crédit Agricole Nord de France, son unique fondateur.

Le Crédit Agricole Nord de France soutient depuis son origine de nombreux projets porteurs d'intérêt général au cœur de son territoire. Pour pérenniser cet engagement, le structurer et l'amplifier, la banque a souhaité créer sa Fondation d'Entreprise et réaffirmer son rôle d'acteur durable et utile à sa région.

Pour le Crédit Agricole Nord de France, la Fondation d'Entreprise représente le prolongement naturel de sa mission de bancassurance et de son rôle-clé dans l'Immobilier/logement régional, au service de tous les habitants de son territoire- qui constituent 6% de la population française.

Les fondateurs ont ainsi choisi les cinq domaines d'action de la Fondation en souhaitant répondre aux enjeux-clés des deux départements où la banque agit :

- L'inclusion sociale & la lutte contre la pauvreté (urbaine comme rurale)
- L'emploi, notamment des jeunes
- L'Education et l'accès à la culture
- La Santé et la prise en charge du vieillissement
- L'Habitat et le Logement.

FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

La Gouvernance

La Gouvernance de la Fondation se veut représentative de la diversité des acteurs socio-économiques de son territoire et des valeurs du Crédit Agricole. Aussi ses instances regroupent-elles des élus, dirigeants et salariés du Crédit Agricole Nord de France, ainsi que des personnalités qualifiées dans chaque domaine d'action de la Fondation.

Les membres du Conseil d'Administration

Administrateurs représentant du Crédit Agricole Nord de France (le « Fondateur »)

- M. Bernard PACORY, *Président du Fondateur, Président de la Fondation*
- M. Gabriel HOLLANDER, *Vice-Président du Fondateur*
- M. Henri MASCAUX, *Vice-Président du Fondateur*
- M. Philippe TRUFFAUX, *Administrateur du Fondateur, Trésorier du Bureau*
- M. Bertrand DELTOUR, *Administrateur du Fondateur*
- M. Alain LECLERCQ, *Administrateur du Fondateur*
- M. Philippe TETTART, *Administrateur du Fondateur, membre du Bureau*
- M. François MACE, *Directeur Général du Fondateur*

Administrateur représentant les salariés du Fondateur

- M. Olivier DUPONT, *Responsable de la Vie Mutualiste*

Administrateurs personnalités qualifiées

- M. Jean BERNOU, *Président de Mac Cain Continental Europe*
- M. Jean-Paul DELEVOYE, *Ex-Président du CESE*
- M. Patrick GOLDSTEIN, *Chef du SAMU régional de Lille, Chef du Pôle de l'Urgence du CHRU de Lille*
- M. Christophe ITIER, *Directeur général de la Sauvegarde du Nord*
- M. Nicolas TENAILLON, *Philosophe et Théologien, Enseignant en CPG*
- M. Xavier VANDENDRIESSCHE, *Président de l'Université LILLE 2 Droit et Santé.*

Les administrateurs sont nommés pour 3 ans renouvelables.

Le Conseil d'Administration examine les dossiers qui lui sont présentés et décide des soutiens aux projets et de leur montant financier. Il définit les évolutions de la

Fondation, ses axes stratégiques et approuve les bilans moraux et financiers de chaque exercice.

Les membres du Comité d’Orientation

Il est composé de représentants des administrateurs, dirigeants et salariés du Crédit Agricole Nord de France et d’élus de terrain du Crédit Agricole Nord de France -six Présidents de Caisses locales réparties à parité en Nord et Pas de Calais.

Administrateurs représentant du Crédit Agricole Nord de France (le « Fondateur »)

Il s’agit des 9 administrateurs du Conseil d’Administration précédemment cités.

Membre représentant les Caisses Locales (« CL ») du Fondateur

- M. Jean-François ROUSSEL, *Président de la CL de Montreuil, Président du Comité d’Orientation*
- M. André DUHAUT, *Président de la CL de Saint-Omer*
- M. Jean-Christophe GAUCHET, *Président de la CL d’Haubourdin-Ronchin*
- M. Philippe GAVE, *Président de la CL de Clary*
- M. Dominique NOLF, *Président de la CL de Roubaix - Croix - Wasquehal*
- M. Hubert TRIPLET, *Président de la CL d’Arras.*

Les membres du Comité sont nommés pour 3 ans renouvelables.

Le Comité d’Orientation examine les dossiers éligibles qui lui sont présentés par le Délégué général et donne un avis en vue de leur présentation en Conseil d’Administration.

Le Délégué général

Il a reçu ses pouvoirs du Conseil d’Administration. Il assure le fonctionnement de la Fondation. Il participe sans voix délibérative au Conseil d’Administration.

Fréquence de réunion des instances :

Les Statuts de la Fondation d’Entreprise prévoient que le Conseil d’Administration se réunit au moins quatre fois par an.

Il est précédé, au moins quinze jours auparavant, d’un Comité d’Orientation.

FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Engagement des fondateurs

Le Fondateur s'engage à contribuer à un programme d'action pluriannuel sur cinq années, d'un montant total de 3 millions d'euros, à partir de la naissance de la Fondation.

Les engagements de versements pris par le Fondateur dans le cadre du programme d'action pluriannuel sont définis comme suit :

- Période courant de la constitution de la Fondation au 31/12/2015 :
500.000 €
- Période courant de la constitution de la Fondation au 31/12/2016 :
1.500.000 €
- Période courant de la constitution de la Fondation au 31/12/2017 :
2.000.000 €
- Période courant de la constitution de la Fondation au 31/12/2018 :
2.500.000 €
- Période courant de la constitution de la Fondation au 31/12/2019 :
3.000.000 €

En 2015, un versement de 100 000 € a été effectué pour le premier projet de la Fondation (*cf. infra*).

FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Fonctionnement de la Fondation - Vie d'un projet

Dépôt d'un projet

Soumission

Les projets soumis à la Fondation peuvent l'être de différentes manières :

- Via le formulaire en ligne disponible sur le site de la Fondation à l'adresse : www.fondation-candf.fr
- Directement par mail à l'adresse fondation@ca-norddefrance.fr, également visible sur le site

Chaque formulaire ou mail envoyé fait l'objet d'un accusé de réception rapide auprès du porteur, avant même l'instruction du dossier.

Processus

- Vérification des critères d'éligibilité après réception du dossier :
 - o Si le projet n'est pas éligible, le Délégué général en informe le porteur en précisant la raison
 - o Si le projet est éligible, le Délégué général rencontre le porteur en privilégiant les visites sur place pour mieux appréhender l'activité du porteur
- Soumission du projet au Comité d'Orientation qui donne un avis préparatoire au Conseil d'Administration
- 15 jours après chaque Comité, tenue du Conseil d'Administration qui valide ou refuse le soutien au projet après examen
- Si le projet est validé, signature d'une convention de partenariat avec conditions d'évaluation du projet sur un an
- Suivi du partenariat par le Délégué général et bilan 12 mois après versement.

Politique d'investissement

Critères d'engagement et d'exclusion

La Fondation soutient les projets qui se réalisent en Nord et Pas de Calais.

Ces projets doivent être :

- à impact et doivent concerner un nombre minimum de personnes (pas de projet personnel) ;
- pérennes (pas de projet soutenant des événements ponctuels) ;
- utiles, qui répondent à un besoin non ou mal satisfait ;
- sans but lucratif et d'intérêt général (pas de parrainage sportif ou culturel, pas de contrepartie commerciale).

La Fondation ne soutient pas, par ailleurs, les projets portés par les têtes de réseaux associatifs ni les projets à caractère politique ou confessionnel.

De manière générale, elle accompagne l'investissement et le développement mais non les dépenses de fonctionnement.

Nature des demandeurs

La Fondation soutient principalement les projets portés par les Associations loi 1901.

Elle peut soutenir des Collectivités locales ou des Institutions pour les projets culturels ou médicaux.

Faisabilité des projets

La Fondation veille à ce que l'utilisation des aides demandées soit décrite par les porteurs de projet, avec des objectifs à atteindre permettant d'évaluer l'effet de son soutien. Elle privilégie les projets qui bénéficient directement aux personnes ou à la collectivité et qui possèdent un caractère innovant, exemplaire et/ou reproductible.

Montant demandé

La fondation est attentive à toutes les demandes. Son soutien doit de préférence venir en complément d'autres aides, publiques, privées ou de ressources propres du demandeur.

Suivi

Tout projet soutenu fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation des résultats, basée sur l'atteinte des objectifs inscrits dans la convention de mécénat.

Communication

La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France entend communiquer, en partenariat avec le porteur et le cas échéant, l'appui du Service Communication du Fondateur, afin de permettre la reconnaissance de son concours au projet et d'en faire un témoignage exemplaire ou reproductible auprès du grand public.

FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Activité 2015 et Perspectives 2016

Activité 2015

-La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France a tenu son **Conseil Constitutif** le 1^{er} décembre 2015 au Palais des Beaux-Arts de Lille.

Celui-ci a désigné les Personnalités qualifiées, nommé la Déléguée générale et les Commissaires aux Comptes, adopté le Règlement intérieur et créé le Comité d'Orientation. La Gouvernance de la Fondation établie, le Conseil d'Administration a examiné le premier dossier soumis, dans le domaine « *Culture & Patrimoine* » :

la restauration du Cloître et de l'Ermitage U des Pères Chartreux à la Chartreuse de Neuville (Neuville/Montreuil, Pas de Calais).

La Chartreuse de Neuville est classée aux Monuments Historiques. Le projet offre un intérêt patrimonial mais aussi social avec des enjeux d'insertion (chantier) et de développement économique (ouverture aux publics dans un territoire à rendre attractif).

Le Pas de Calais compte peu de bâtiments historiques de cette ampleur et rares sont les Chartreuses qui ont conservé toutes leurs composantes originelles, dont un grand cloître immense et l'ermitage d'un père chartreux, conservé en l'état avec son mobilier depuis 1901. La Chartreuse et ses jardins seront ouverts au public pour des visites guidées. Le service éducatif propose depuis août 2015 des ateliers aux scolaires et centres de loisirs. La programmation artistique contribuera à l'animation d'une zone actuellement sous-équipée, avec des expositions, concerts et un Incubateur d'innovations sociales parrainé par Klaus et Hilde Schwab, fondateurs du Forum Economique de Davos. Les études permettent de tabler sur une fréquentation de 30 000 visiteurs par an.

Le Conseil d'Administration a décidé de soutenir le projet pour 100 000 euros. Sous conditions d'évaluation d'ici décembre 2016 (indicateurs d'insertion et de qualité des travaux), le soutien pourra être renouvelé.

-A l'issue du Conseil Constitutif s'est tenue la **Soirée de lancement de la Fondation**. Celle-ci a accueilli plus de 300 invités régionaux voire nationaux, parties prenantes de la Fondation dont : élus, dirigeants d'associations, Collectivités locales, Institutions culturelles et médicales, partenaires, journalistes et collaborateurs du Crédit Agricole Nord de France. L'objet et les domaines de la Fondation ont été présentés, en présence des administrateurs.

-Le **site internet de la Fondation** a été mis en ligne le 3 décembre 2015.

Perspectives 2016

Sur 2016, la Fondation disposera d'un budget de 1,4 million d'€.

Son activité sera rythmée par quatre Comités d'Orientation, suivis de quatre Conseils d'Administration, en mars, juin, septembre et décembre.

Les dirigeants et l'équipe de la Fondation se fixent pour objectifs :

- **de répartir de manière optimale le montant de la dotation**
 - o projets équilibrés dans les 5 domaines
 - o projets présents sur tout le Nord et tout le Pas de Calais
 - o projets couvrant tout le spectre des acteurs, aux montants différents (petits, moyens et grands projets) ;
- **d'évaluer les projets** avec un soin particulier porté aux indicateurs de mesure et d'impact et un suivi constant de leur mise en œuvre ;
- **de communiquer de manière pertinente** sur les actions de la Fondation afin de la faire connaître au plus près des besoins ;
- **de démultiplier les projets éligibles en partenariat** avec les Fondations nationales du Crédit Agricole *CA Pays de France* (patrimoine) et *CA Solidarité Développement* (Solidarité et autonomie des personnes).

Pour le premier exercice plein de la Fondation, au vu de la diversité des projets reçus depuis sa création, celle-ci n'a pas prévu de réaliser d'appels à projets particuliers en 2016.

Par la suite et dès 2017, la Fondation d'Entreprise compte accroître son champ d'action avec des partenaires régionaux pour réaliser des appels à projets thématiques avec d'autres structures.

Elle compte également être un relais visible et efficace dans le réseau de la Philanthropie et adhèrera à :

- la Fondation territoriale de Lille
- l'ADMICAL
- le Centre Français des Fondations.

En 2016, la Fondation compte réaliser entre 20 et 30 projets, répartis sur les 5 domaines.
